

lundi 30 janvier 2023

Osny contre les perturbateurs endocriniens

En signant la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » aux côtés de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de 10 communes du territoire en octobre 2022, Osny s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions concrètes pour préserver la santé de tous.

La ville s'engage sur 5 points

Le phytosanitaire

Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et biocides en accompagnant les particuliers et les propriétaires de zones et d'établissements privés ; c'est le cas à Osny depuis 2015.

L'alimentation

Développement de la consommation d'aliments bio et interdiction de l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens ; c'est le cas à Osny depuis 2020 avec l'introduction de 30% de bio dans les menus des restaurants scolaires.

La formation des professionnels aux enjeux des perturbateurs endocriniens

Professionnels de santé et de la petite enfance, agents des collectivités territoriales et acteurs économiques. C'est déjà le cas à Osny pour les agents municipaux et ces formations se prolongeront prochainement plus largement.

Les marchés publics

Mise en place des critères permettant l'interdiction des perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics. Ce sera le cas à Osny courant 2023.

L'information de la population

Sensibilisation des citoyens et information sur les engagements pris. C'est le cas à Osny avec un article dans l'Inf'Osny de janvier et via ce communiqué de presse.

Contact presse

Cécile Dyskiewicz: 01 34 25 42 73 - c.dyskiewicz@ville-osny.fr

Frédérique Behr: 01 34 25 42 77 - f.behr@ville-osny.fr

